

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2024**

Séance du **18 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SILLINGY, dûment convoqué le onze juin 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances en Mairie, sous la présidence de Yolande BAUDIN, vice-présidente. .

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Christine PEPIN

	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yolande BAUDIN	X		
Carole BERNIGAUD		X	Mireille CORBET
Jérôme CHAMOSSET	X		
Jean Pierre CANDIL		X	
Séverine CARTIER		X	
Mireille CORBET	X		
Alain GIMENEZ	X		
Odile GODDET	X		
Catherine MELAINE Suppléant Sébastien APPHIOUA	X		
Christine PEPIN		X	Isabelle RAVIER
Virginie POMMIER		X	Yolande BAUDIN
Martine RABEAU	X		
Patrick RAPHOZ	X		
Isabelle RAVIER	X		
Yvan SONNERAT		X	

Délibération	N°2024-17	ATTRIBUTION DES BONS CADEAUX NOEL AUX ENFANTS DE LA COMMUNE
--------------	-----------	--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR le rapport de la Vice-Présidente,
 VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le code de l'action sociale et des familles,
 VU la délibération n° 2024-09 du 26 Mars 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024,
 VU le règlement intérieur des aides facultatives 2020-2026 du CCAS de Sillingy
 CONSIDERANT la volonté du CCAS de proposer une aide à un plus grand nombre
 CONSIDERANT la possibilité d'utiliser le critère de Quotient Familial de chaque famille inscrite sur les registres du service jeunesse
 CONSIDERANT la nécessité de voter le montant maximum du quotient familial qui sera utilisé pour l'attribution



CONSIDERANT la nécessité de voter l'âge maximum des enfants pouvant recevoir ce bon
CONSIDERANT la nécessité de voter la somme de chaque bon cadeau

Après en avoir délibéré **ADOpte LES PROPOSITIONS SUIVANTES**

Nombre de votants	12
-------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
12	0	0

Article 1 :

Attribue des bons cadeaux Noël aux familles résidant sur la commune de SILLINGY ayant un quotient familial inférieur à 800 pour l'année 2024. Si le quotient familial est différent d'un mois sur l'autre c'est la moyenne de l'année qui sera prise en compte. .

Article 2 :

Attribue un bon cadeau Noël à chaque enfant concerné par l'article 1, né entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2024 sous forme de bon d'achat à Auchan.

Article 3 :

Attribue 20€ par enfants concernés par les articles 1 et 2 pour l'année 2024

Article 4 :

Les bénéficiaires pourront retirer leur bon jusqu'au 19 décembre 2024 au bureau du CCAS (4 rue Colle Umberto 74330 La Balme de Sillingy) après avoir été informé par mail.

Délibéré en séance, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente
Yolande BAUDIN



Le secrétaire de séance,
Isabelle RAVIER



Délibération exécutoire le 05/07/2024

De sa transmission en Préfecture le : 05/07/2024

De sa mise en ligne le : 05/07/2024

